

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

XXIII. ANNEE. VOLUME II. N° 21. SAMEDI, 27 Mai 1871.

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse) 4 francs.
Prix d'insertion: 15 cent. la ligne. Les insertions doivent être transmises franco
à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss à Berne.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 23 Mai 1871.)

Le Conseil fédéral a nommé Mr. Théophile *Chevalley*, à Char-nex (Vaud), aide-major des carabiniers avec grade de lieutenant.

Mr. le Dr. *Bumann*, à Fribourg, qui a été nommé le 8 de ce mois médecin du bataillon N° 15, n'a pas accepté sa nomination. Le Conseil fédéral a nommé à sa place Mr. le Dr. Théodore *Mau-noir*, à Genève, avec grade de capitaine.

Le Conseil fédéral a en outre nommé quartier-maitre des carabiniers avec grade de lieutenant: Mr. Frédéric *Binder*, de Strengelbach, à Zofingue (Argovie).

Le Conseil fédéral a résolu de licencier les compagnies N° 20 et 21 d'Appenzell R. I., qui ont été au service depuis le 16 Avril dernier pour la garde du matériel de guerre français à Colombier, et de confier la garde du matériel de guerre, tant à Colombier qu'à Yverdon, aux militaires français qui se trouvent encore dans ces deux endroits.

(Du 24 Mai 1871.)

Par note du 22 courant, la Légation royale de Bavière près la Confédération suisse a porté à la connaissance du Conseil fédéral que le ban que la Bavière avait été dans le cas de mettre contre la Suisse à cause de la *peste bovine* a été levé par décision ministérielle du 17 courant.

(Du 26 Mai 1871.)

Un chemin de fer ayant été ouvert entre Vitznau et les établissements sur le Rigi, le Conseil fédéral a décrété ce qui suit:

1. Il sera établi pendant la saison des voyageurs un service postal pour les correspondances et articles de messagerie à destination des établissements du Rigi, savoir: le Kaltbad (Bains froids), le Klösterli, le Staffel et le Kulm (sous réserve de l'extension du service au Rigi-Scheidegg).
 2. Il sera ouvert un bureau de poste dans une localité convenable, et le Département des postes est autorisé à nommer un buraliste postal provisoire dont il fixera le salaire.
 3. Pour les articles de messagerie transportés sur le rayon entre Vitznau et Rigi, on percevra la taxe du tarif interne des messageries, en ajoutant à la distance réelle un rayon.
-

Le Conseil fédéral a conféré à Mr. Albert *Fliegner*, de Zurich, assistant de la section de mécanique industrielle à l'Ecole polytechnique le titre de « Professeur » en reconnaissance des bons services qu'il a rendus à l'établissement.

Le Conseil fédéral a nommé :

(le 23 Mai 1871)

- Télégraphiste à Olivone : Mr. César *Bolla*, aide au bureau de poste, de et à Olivone (Tessin);
- » » Sissach : » Jean *Gass-Frey*, de Rothenfluh, buralite à Sissach (Bâle-Campagne);
- » » Dottikon : » Jean *Kuhn*, dépositaire postal, de et à Dottikon (Argovie);
- » » Lengnau : » Jean *Angst*, buraliste postal, de et à Lengnau (Argovie);
- » » Othmarsingen : Dame Anna *Kuhn*, de et à Othmarsingen (Argovie);

(le 24 Mai 1871)

Buraliste postal à Niederglatt : D^{lle} Catherine *Volkart*, de et à Niederglatt (Zurich), fille de feu le buraliste de cette localité;

(le 26 Mai 1871)

Télégraphiste à Thusis : Mr. Jean *Lorez*, de Vals, buraliste de poste à Thusis (Grisons).

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1871
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.05.1871
Date	
Data	
Seite	441-443
Page	
Pagina	
Ref. No	10 061 896

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.